

Vote à l'ONU : Israël n'adoptera pas de sanctions immédiates contre l'Autorité palestinienne

LE MONDE | 28.11.2012 à 14h31

Par Laurent Zecchini (Jérusalem, correspondant)

Israël a décidé de faire, autant que faire se peut, de la reconnaissance de la Palestine comme Etat non membre des Nations unies un non-événement. Du moins à ce stade. Contrairement aux menaces réitérées ces dernières semaines par plusieurs responsables israéliens, il n'y aura pas de sanctions immédiates comme une relance spectaculaire de la colonisation, voire l'annexion pure et simple de blocs de colonies.

Cette réponse modérée, qui constitue un spectaculaire aggiornamento diplomatique, dû à la fois aux pressions américaines et au constat que des représailles risqueraient d'être contre-productives pour Israël, a ses limites : si l'Autorité palestinienne se sert de sa victoire attendue à l'ONU, jeudi 29 novembre, comme d'une *"plate-forme internationale de confrontation"* vis-à-vis d'Israël, le recours aux sanctions sera rapide.

"Nous n'aurons pas de réponse automatique après ce vote ; nous réagirons au coup par coup, avec une réponse très ferme si les Palestiniens en font un cheval de bataille contre Israël, mais sans punitions immédiates", nous a indiqué, mardi, Yigal Palmor, porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères.

Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous [abonnant à partir de 1€ / mois](http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOTEUR1E) (<http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOTEUR1E>) | [Découvrez l'édition abonnés](#) (http://teaser/?url_zop=http%3a%2f%2fabonnes.lemonde.fr%2fedition-abonnes%2f)

VIOLATION DES ACCORDS D'OSLO...

Les dirigeants israéliens ne veulent pas brouiller ce qu'ils estiment être la force de leur argumentation – la démarche des Palestiniens à l'ONU constitue une violation des accords d'Oslo (1993) – en se plaçant sous le feu des inévitables critiques de la communauté internationale en cas de mesures punitives.

"Si les Palestiniens se contentent de faire la fête à Ramallah pour célébrer leur victoire symbolique et qu'ils reviennent effectivement à la table des

négociations, tout va bien", ajoute M. Palmor. Ainsi, l'adhésion de la Palestine aux différentes agences de l'ONU auxquelles son nouveau statut lui donnera accès ne devrait pas être considérée comme un *casus belli* diplomatique par Israël, à condition toutefois que les Palestiniens ne l'utilisent pas *"pour faire voter des résolutions anti-israéliennes, comme à l'Unesco"*.

Les diplomates israéliens ont mené d'intenses consultations avec l'administration américaine ces derniers jours, dans l'espoir que Washington parviendrait à convaincre les Palestiniens d'atténuer leur projet de résolution, ou d'adjoindre à celui-ci une déclaration politique comportant plusieurs clauses, considérées comme des "lignes rouges" par Israël. La plus significative concerne l'adhésion à la Cour pénale internationale (CPI), devant laquelle les Palestiniens pourraient demander le jugement de responsables israéliens.

La deuxième reviendrait à stipuler que la résolution de l'ONU ne pourra pas être interprétée comme conférant une souveraineté palestinienne sur la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est. Enfin, Israël veut que l'Autorité palestinienne s'engage à reprendre immédiatement des négociations *"sans conditions"* en vue d'aboutir à un règlement de paix, ce qui signifierait que les Palestiniens renoncent à réclamer au préalable un gel de la colonisation dans les Territoires occupés.

ISRAËL VEUT S'ASSURER D'ÊTRE REMBOURSÉE DES DETTES PALESTIENNES

Les deux premières exigences apparaissent à ce stade largement irréalistes, mais Israël continue de croire qu'il reste une marge de négociation s'agissant du caractère rétroactif ou non des recours devant la CPI. La crainte des dirigeants israéliens est que le nouvel Etat non membre de Palestine remonte aux circonstances de l'opération militaire "Plomb durci" contre la bande de Gaza de l'hiver 2008-2009, en se basant sur le rapport du juge Richard Goldstone, rédigé à la demande du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui avait accusé l'armée israélienne d'avoir commis des actes pouvant constituer des crimes de guerre.

Il n'est pas exclu que Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, accepte de revenir très vite à la table des négociations après sa victoire symbolique à l'ONU, ce à quoi il s'est engagé à plusieurs reprises. Mais il va lui être difficile de renoncer au gel de la colonisation, maintes fois présenté à l'opinion palestinienne comme une position de principe.

"Abou Mazen s'est laissé enfermer dans un coin d'où il va lui être difficile de s'extraire", estime un haut diplomate israélien, qui ne cache pas son pessimisme. La réaction modérée d'Israël souligne en creux son souci de ne

pas déstabiliser une Autorité palestinienne mise au bord de la faillite par des sanctions financières, lesquelles auraient un impact sur les salaires des fonctionnaires, en particulier ceux des forces de sécurité.

Mais l'Etat juif veut une application stricte des accords d'Oslo, en particulier du "protocole de Paris", qui régit les arrangements financiers entre les deux parties. Il va donc demander à terme à l'Autorité palestinienne de rembourser ses dettes, notamment ses factures à la compagnie nationale israélienne d'électricité, lesquelles s'élèveraient à plus de 700 millions de shekels (140 millions d'euros), ce qui représente... une indéniable sanction déguisée.

Lire aussi (éditions abonnés) [Palestine à l'ONU : le France veut entraîner l'Europe](http://proche-orient/article/2012/11/28/palestine-a-l-onu-la-france-veut-entraîner-l-europe_1796918_3218.html) ([//proche-orient/article/2012/11/28/palestine-a-l-onu-la-france-veut-entraîner-l-europe_1796918_3218.html](http://proche-orient/article/2012/11/28/palestine-a-l-onu-la-france-veut-entraîner-l-europe_1796918_3218.html))

Israël et Palestine